

ADMIS ➔ FONCTION PUBLIQUE

2026

15^e édition

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Catégories A, B et C



COURS ET ENTRAÎNEMENT

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Auto-évaluation, QCM bilan
et plannings de révision



Tout le cours
+ Conseils du jury



+ de 400 entraînements corrigés
(QCM et QRC)

OFFERT EN LIGNE



- ▶ 50 flashcards interactives
- ▶ 5 tutos vidéos sur l'entretien
- ▶ + de sujets blancs corrigés

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

ADMIS ➔ **FONCTION PUBLIQUE**

2026

15^e édition

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Catégories A, B et C

COURS ET ENTRAÎNEMENT

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL

Pierre-Brice Lebrun

Enseignant en droit, formateur

Vuibert

Ressources numériques



Retrouvez gratuitement sur

www.vuibert.fr/site/221800 :

- **un mémo du candidat** et d'autres outils ;
- **2 simulations** d'entretien ;
- **des sujets blancs** corrigés supplémentaires ;
- **50 flashcards interactives** pour réviser autrement ;
- **5 tutos vidéos** pour préparer votre entretien.

ISSN : 2109-9305

ISBN : 978-2-311-22180-0

Conception de la couverture : Primo & Primo

Conception de l'intérieur : Séverine Tanguy

Crédit photographique : © eric/AdobeStock

Composition : So'Graph



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – janvier 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

pour se repérer

Travail
réalisé

► Mode d'emploi	7	☐
► Auto-évaluation.....	9	☐
► Plannings de révisions	21	☐

PARTIE 1

L'organisation des collectivités territoriales



► La commune.....	27	☐
Fiche 1. Introduction.....	27	☐
Fiche 2. Le conseil municipal.....	29	☐
Fiche 3. Le maire et ses adjoints.....	36	☐
Fiche 4. Les services publics communaux.....	41	☐
Fiche 5. La fusion et la suppression de communes.....	47	☐
Fiche 6. Entraînements.....	50	☐
QCM.....	50	☐
Questions à réponses courtes	53	☐
► Les structures intercommunales	55	☐
Fiche 7. La coopération intercommunale	55	☐
Fiche 8. La typologie des structures intercommunales de droit public	56	☐
Fiche 9. Le fonctionnement des structures intercommunales	62	☐
Fiche 10. Les compétences des structures intercommunales	64	☐
Fiche 11. Entraînements	66	☐
QCM.....	66	☐
Questions à réponses courtes	70	☐

► Le département	71	☐
Fiche 12. Introduction	71	☐
Fiche 13. Le conseil départemental	72	☐
Fiche 14. Les instances du conseil départemental	75	☐
Fiche 15. Le comité départemental du tourisme (CDT)	78	☐
Fiche 16. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ..	79	☐
Fiche 17. Entraînements	82	☐
QCM	82	☐
Questions à réponses courtes	86	☐
► La région	87	☐
Fiche 18. La collectivité la plus récente	87	☐
Fiche 19. Le conseil régional	88	☐
Fiche 20. Les instances du conseil régional	91	☐
Fiche 21. Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	94	☐
Fiche 22. Entraînements	95	☐
QCM	95	☐
Questions à réponses courtes	99	☐
► Les collectivités à statut particulier	100	☐
Fiche 23. Introduction	100	☐
Fiche 24. Paris, Marseille et Lyon	101	☐
Fiche 25. Les dispositions spécifiques à Paris	104	☐
Fiche 26. La collectivité européenne d'Alsace (CeA)	107	☐
Fiche 27. La Corse	108	☐
Fiche 28. L'outre-mer	112	☐
Fiche 29. La Nouvelle-Calédonie	117	☐
Fiche 30. Entraînements	120	☐
QCM	120	☐
Questions à réponses courtes	123	☐

PARTIE 2

Les moyens juridiques et financiers des collectivités territoriales



► Décentralisation et déconcentration	127	☐
Fiche 31. Une dominante centralisatrice	127	☐
Fiche 32. La décentralisation	128	☐

Fiche 33. La déconcentration	133	☐
Fiche 34. Les compétences des collectivités territoriales	136	☐
Fiche 35. L'action internationale des collectivités territoriales	140	☐
Fiche 36. La représentation des collectivités territoriales	143	☐
Fiche 37. Entraînements	147	☐
QCM	147	☐
Questions à réponses courtes	151	☐
► Les finances et la fiscalité locales	152	☐
Fiche 38. Les moyens financiers pour exercer ses compétences	152	☐
Fiche 39. La procédure budgétaire	153	☐
Fiche 40. Les ressources des collectivités territoriales	157	☐
Fiche 41. Le partenariat avec l'économie privée	161	☐
Fiche 42. Entraînements	164	☐
QCM	164	☐
Questions à réponses courtes	168	☐
► Les marchés publics locaux et les délégations de service	169	☐
Fiche 43. Le recours à des prestataires extérieurs	169	☐
Fiche 44. Les marchés publics locaux	170	☐
Fiche 45. Les délégations de service	175	☐
Fiche 46. Entraînements	177	☐
QCM	177	☐
Questions à réponses courtes	179	☐
► Le contrôle de l'action des collectivités territoriales	181	☐
Fiche 47. La fin du contrôle d'opportunité	181	☐
Fiche 48. Le contrôle de la légalité des actes	182	☐
Fiche 49. Le contrôle budgétaire et financier	187	☐
Fiche 50. Entraînements	190	☐
QCM	190	☐
Questions à réponses courtes	193	☐

PARTIE 3

Les moyens humains des collectivités territoriales



► Les élus locaux	197	☐
Fiche 51. Introduction	197	☐

Fiche 52. Les garanties permettant d'exercer un mandat local.	198	☐
Fiche 53. Les droits et obligations des élus locaux au sein des collectivités territoriales	203	☐
Fiche 54. Entraînements	209	☐
QCM	209	☐
Questions à réponses courtes	212	☐
► La fonction publique territoriale	213	☐
Fiche 55. La fonction publique est divisée en trois branches	213	☐
Fiche 56. L'organisation de la fonction publique territoriale	214	☐
Fiche 57. La carrière des fonctionnaires territoriaux.	219	☐
Fiche 58. Les droits et obligations des agents territoriaux	222	☐
Fiche 59. Entraînements.	226	☐
QCM	226	☐
Questions à réponses courtes.	229	☐
► Les agents contractuels de la fonction publique territoriale	230	☐
Fiche 60. Introduction	230	☐
Fiche 61. Les caractéristiques des agents contractuels	231	☐
Fiche 62. Entraînements	233	☐
QCM	233	☐
Questions à réponses courtes	235	☐
► QCM bilan	236	☐



Qui n'a jamais entendu parler de **communes**, de **départements**, de **régions** ou encore de **métropoles** ? Ces notions nous sont familières, nous les utilisons couramment dans notre vie quotidienne au gré de nos besoins, de nos démarches (état civil, autorisations d'urbanisme, demandes de subventions, etc.) et de l'actualité politique.

Ces organisations, avec leurs élus, leurs services administratifs et leurs compétences sont des **collectivités territoriales** ou, pour la métropole, des **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI).



NOTE DU FORMATEUR

L'appellation « collectivité locale » n'est plus juridiquement correcte, elle a disparu de l'article 34 de la Constitution lors de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale sont des **personnes morales de droit public**.

L'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 reconnaît comme collectivités territoriales « les communes, les départements, les régions, les collectivités dites à statut particulier et les collectivités d'outre-mer ».



NOTE DU FORMATEUR

La France d'outre-mer comprend les territoires éloignés de la France métropolitaine : on évoque alors les DROM-COM (départements, régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer). L'appellation DOM-TOM (départements et territoires d'outre-mer) a été supprimée par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, acte II de la décentralisation.

La typologie des collectivités territoriales françaises est étendue et concerne **plusieurs dizaines de milliers de structures administratives réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin**. Elles partagent cependant toutes certains traits : un territoire géographique, un nom spécifique, une population humaine, un collège d'élus, des moyens financiers et humains leur permettant d'agir. De plus, elles obéissent toutes à un cadre juridique qui délimite leurs domaines de compétence.

Régulièrement, le législateur réorganise leurs modes de fonctionnement, leurs finances, leurs missions, leurs relations avec l'État ou les usagers. Complétées par une panoplie de décrets, les lois de décentralisation, les lois de finances, les lois électorales constituent autant d'instruments juridiques qui accompagnent et encadrent l'évolution et l'activité de ces pouvoirs locaux. Chaque année, des textes nouveaux viennent préciser, réformer ou adapter les dispositions existantes.

En tant qu'agent ou futur agent de la fonction publique territoriale, il vous est absolument indispensable d'acquérir des connaissances et des savoirs propres à l'univers des collectivités territoriales. Que ce soit lors des épreuves écrites ou des entretiens oraux, les évaluateurs apprécient toujours les candidats qui maîtrisent les concepts, les définitions, les mécanismes et les enjeux des structures dans lesquelles ils seront appelés à évoluer.

C'est pourquoi, soucieux de vous apporter le maximum d'informations, nous avons souhaité mettre à votre disposition cet ouvrage qui est structuré en trois grandes parties : **l'organisation des collectivités territoriales françaises** (première partie), leurs **moyens juridiques et financiers** (deuxième partie) et leurs **moyens humains** (troisième partie). Notre ambition est de vous présenter les principes et les grands concepts qui s'appliquent aux collectivités territoriales françaises, mais aussi de vous restituer avec précision un état des lieux intégrant **les chiffres et les textes les plus actuels**.

Et pour vous aider à repérer vos points faibles et à vous préparer dans les meilleures conditions aux différentes épreuves qui vous attendent, **nous actualisons chaque année le cours et les exercices d'entraînement**.

Bonne lecture !

Auto-évaluation

Avant de débiter vos révisions, évaluez-vous en répondant à 100 questions sur les collectivités territoriales. Pour chaque question, une seule réponse est correcte. À la fin du questionnaire, vous trouverez un corrigé et un bilan pour analyser vos résultats et organiser vos révisions.



Questions

DURÉE : 30 MIN

- ① Le maire est élu pour cinq ans.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ② Le maire est élu par les citoyens.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ③ Le maire est élu au suffrage universel direct.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ④ Le maire préside le conseil municipal.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑤ La commune est chargée de l'entretien des écoles maternelles et primaires.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑥ La commune est chargée de l'entretien des écoles élémentaires.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑦ La limitation de vitesse en ville peut être réduite sur décision du maire.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑧ Le maire est officier de police judiciaire.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑨ Le conseil municipal doit comprendre autant d'hommes que de femmes.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑩ Les réunions du conseil municipal se déroulent à huis clos.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑪ Les adjoints au maire sont tirés au sort parmi les conseillers municipaux.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑫ L'opposition est représentée au conseil municipal par des élus.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- ⑬ Le maire dispose de pouvoirs de police administrative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux

14 Le maire peut mettre en examen une personne ayant commis un délit sur le territoire de sa commune.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

15 Le maire dispose d'une immunité pénale pendant la durée de son mandat.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

16 Le maire est personnellement responsable des accidents qui surviennent dans les locaux municipaux (gymnase, salle des fêtes, etc.).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

17 Les communes peuvent se regrouper en structures intercommunales.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

18 Un syndicat intercommunal doit réunir au minimum dix communes.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

19 Une communauté de communes est composée de communes qui ont fusionné entre elles.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

20 Il existe 21 métropoles en France en 2025.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

21 Avant 2015, le conseil départemental s'appelait le conseil général.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

22 Les conseillers départementaux sont élus par cantons.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

23 Le président du conseil départemental est élu par les conseillers départementaux.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

24 Les conseillers départementaux sont élus par deux, de manière paritaire (un homme/une femme).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

25 Le président du conseil départemental est élu pour trois ans.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

26 Les députés et les sénateurs sont membres de droit du conseil départemental.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

27 Le conseil départemental intervient en matière sociale.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

28 Le conseil régional se renouvelle par moitié tous les trois ans.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

29 Le conseil régional est une collectivité territoriale à statut particulier.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

30 Le conseil régional a été créé en 1936.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

- 31 Le conseil régional est présidé par le préfet de région.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 32 Le conseil économique, social et environnemental régional est une assemblée consultative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 33 La Collectivité de Corse est une collectivité territoriale.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 34 La Ville de Paris compte vingt et un arrondissements.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 35 Quatre communes françaises ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité propre : elles bénéficient d'une dérogation législative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 36 Le préfet de police de Paris dirige une police municipale.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 37 Un service public est un service forcément gratuit.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 38 L'État ne verse aucune dotation aux collectivités territoriales.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 39 Les achats des collectivités territoriales sont désormais soumis aux règles du Code de la commande publique (CCP).
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 40 Les actes des collectivités territoriales peuvent être annulés par le préfet.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 41 Les budgets et les comptabilités des collectivités territoriales sont contrôlés par des experts-comptables agréés.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 42 Les budgets et les comptabilités des collectivités territoriales sont contrôlés par des chambres régionales ou territoriales.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 43 Tous les élus locaux perçoivent une indemnité de fonction.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 44 Les actes des collectivités territoriales peuvent être annulés par la juridiction administrative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 45 Un citoyen peut poursuivre le maire ou l'un de ses adjoints devant la juridiction administrative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 46 La fonction publique territoriale est organisée en filières.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux

- 47 Un fonctionnaire territorial ne peut pas être révoqué.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 48 Un citoyen peut poursuivre une collectivité territoriale devant la juridiction administrative.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 49 En vertu de leur obligation de réserve, les fonctionnaires territoriaux ne disposent pas du droit de grève.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 50 Un fonctionnaire municipal à la retraite n'a pas le droit de se présenter aux élections municipales dans la commune où il travaillait.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 51 La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 52 La Ville de Paris est à la fois ville et département.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 53 La Collectivité de Corse exerce les compétences de la région et du département.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 54 L'organisation de la restauration scolaire est une compétence obligatoire de la commune.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 55 L'aide sociale à l'enfance est de la compétence du conseil départemental.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 56 Chaque commune doit appartenir à un EPCI à fiscalité propre, en vertu de la loi NoTRE de 2015.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 57 Les SICTOM sont forcément des SIVU.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 58 Le président de l'EPCI élu par le conseil délibérant est forcément le maire de l'une des communes qui forment l'EPCI.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 59 Le district, créé en 1959, est l'ancêtre des EPCI.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 60 Les communautés de villes ont été supprimées par la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 61 Mayotte est un département et région d'outre-mer (DROM).
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 62 Du point de vue de l'Union européenne, les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont des régions ultrapériphériques.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux

63 Du point de vue de l'Union européenne, les collectivités d'outre-mer sont des pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

64 Le maire qui démissionne de son poste de maire redevient conseiller municipal.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

65 Le maire peut retirer sa délégation à un maire-adjoint mais seul le conseil municipal peut lui retirer sa qualité d'adjoint.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

66 Le maire-adjoint qui se voit retirer sa délégation peut le contester devant le tribunal administratif.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

67 On appelle « lois de Rolland » les principes qui régissent le service public.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

68 L'acte III de la décentralisation est le nom donné à une série de réformes des collectivités territoriales adoptées à partir de 2013 sous la présidence de François Hollande.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

69 Un pôle métropolitain regroupe des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants dont l'un compte plus de 150 000 habitants.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

70 Les pôles métropolitains d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) sont des établissements publics constitués par plusieurs EPCI à fiscalité propre.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

71 Le maire est élu au scrutin proportionnel.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

72 Les pompiers de Paris, Lyon et Marseille sont des militaires.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

73 Le conseil régional est chargé de la gestion et de la rémunération des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) qui interviennent dans les lycées.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

74 Le conseil départemental a pour ancêtre le conseil de préfecture (1800-1953), présidé par le préfet.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

75 Le préfet s'est appelé « Commissaire de la République » de 1982 à 1988.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

76 Une commune peut avoir recours à l'emprunt pour construire une patinoire.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

77 La Métropole de Lyon remplace le conseil départemental du Rhône.

- ☐ a. Vrai ☐ b. Faux

78 Les établissements publics territoriaux (EPT) sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris : créés le 1^{er} janvier 2016, en même temps que la Métropole du Grand Paris, ils exercent diverses compétences en lieu et place des communes membres (construction, aménagement, assainissement, gestion des déchets, etc.).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

79 La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (Teom) est une taxe.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

80 Le général de Gaulle, président de la République, démissionne le 27 avril 1969 ; Georges Pompidou est élu le 15 juin 1969 pour le remplacer ; l'intérim a été assuré par Alain Poher, président de l'Assemblée nationale.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

81 Le dernier renouvellement partiel du Sénat a eu lieu le 24 septembre 2023. Le prochain est prévu pour 2029.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

82 La création d'un office de tourisme par une commune n'est possible qu'avec l'aval du comité départemental du tourisme (CDT).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

83 Le SDIS est un établissement public à caractère administratif (EPCA).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

84 La collectivité européenne d'Alsace (CeA) est le résultat de la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

85 La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (Teom) peut être transformée en redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères (Reom), que seuls les usagers payent (parfois, selon le poids de leurs déchets).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

86 Le maire est élu par les électeurs.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

87 Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par mois.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

88 Le président du conseil départemental est élu parmi les conseillers départementaux.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

89 Le binôme paritaire de candidats doit se présenter aux élections départementales avec un binôme de suppléants (1 homme / 1 femme).

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

90 Les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ont remplacé les techniciens, ouvriers et de service (TOS) dans les collèges et les lycées.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

91 La Ville de Paris ne compte plus 20 maires d'arrondissement depuis les élections municipales de 2020.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

- 92 Les « lois de Rolland » ont été adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 93 Le 1^{er} avril 2019, le Code de la commande publique (CCP) a remplacé le Code des marchés publics.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 94 Le « devoir de réserve » des agents publics est d'origine jurisprudentielle, il n'est imposé par aucune loi.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 95 Le conseil municipal peut, pour s'opposer à la fermeture d'un bureau de poste, adopter un vœu symbolique, qui n'a pas de portée juridique et n'oblige pas La Poste à maintenir ouvert le bureau en question.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 96 Le conseil municipal est la seule collectivité à bénéficier d'une clause générale de compétence qui lui permet d'intervenir sur tout sujet présentant un intérêt public local lorsqu'il ne relève pas d'une compétence exclusive de l'État ou d'une autre collectivité territoriale.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 97 Les principes de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ont été intégrés au nouveau Code général de la fonction publique (CGFP).
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 98 En 1977, le code des communes a remplacé le code de l'administration communale qui datait de 1957.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 99 La métropole de Toulouse est un EPCI.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 100 Le préfet exerce un contrôle d'opportunité sur les actes importants des collectivités territoriales.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 101 Les adjoints au maire sont nommés par le maire parmi les conseillers municipaux.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 102 Le candidat qui apparaît en tête de la liste qui remporte les élections municipales peut demander l'annulation des élections devant la juridiction administrative si le conseil municipal ne l'élit pas maire.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 103 Des élus de l'opposition peuvent siéger au conseil municipal avec l'accord du maire, formalisé par une délibération du conseil municipal.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 104 Le conseil départemental s'appelait conseil cantonal avant 2015.
☐ a. Vrai ☐ b. Faux
- 105 La Constitution française prévoit essentiellement cinq référendums dont fait partie le référendum d'initiative citoyenne (RIC).
☐ a. Vrai ☐ b. Faux

106 La loi du 6 juin 2000, qui impose de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors d'un scrutin, ne concerne pas le conseil régional.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

107 Le maire risque de voir engagée sa responsabilité pénale personnelle en cas d'accident survenu dans un gymnase municipal.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

108 Le maire risque de voir engagée sa responsabilité civile personnelle en cas d'accident causé involontairement par un employé municipal.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

109 Le maire risque de voir engagée sa responsabilité civile personnelle en cas de procédure liée au « droit à l'image » (Code civil, art. 9) dans un centre de loisirs municipal.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

110 Depuis la loi organique du 25 mai 1998, un ressortissant de l'Union européenne peut voter, dans le pays où il est domicilié, aux élections locales et européennes, et peut être élu conseiller municipal.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

111 Le maire est le premier magistrat de la ville, sous l'autorité du procureur de la République.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

112 Le préfet exerce sur les actes importants des collectivités territoriales un contrôle de nécessité.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

113 Lorsque l'administration refuse de fournir à un administré - ou de lui laisser consulter - un document administratif auquel il estime avoir le droit d'accéder, il peut saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) avant d'envisager un recours devant le juge administratif.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

114 En 1977, le Code des communes a remplacé en 1977 le Code de l'administration communale qui datait de 1957.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

115 Les conseillers régionaux ont été élus pour la première fois au suffrage universel direct en 1988.

☐ a. Vrai ☐ b. Faux

Corrigé

1 b. 2 b. 3 b. 4 a. 5 b. 6 a. 7 a. 8 a. 9 b. 10 b. 11 b. 12 a. 13 a. 14 b. 15 b. 16 b. 17 a. 18 b. 19 b. 20 b. 21 a. 22 a. 23 a. 24 a. 25 b. 26 b. 27 a. 28 b. 29 b. 30 b. 31 b. 32 a. 33 b. 34 a. 35 a. 36 b. 37 b. 38 b. 39 a. 40 b. 41 b. 42 a. 43 b. 44 a. 45 b. 46 a. 47 b. 48 a. 49 b. 50 b. 51 a. 52 b. 53 a. 54 b. 55 a. 56 a. 57 b. 58 b. 59 a. 60 a. 61 a. 62 a. 63 a. 64 a. 65 a. 66 a. 67 a. 68 a. 69 a. 70 a. 71 b. 72 b. 73 b. 74 b. 75 a. 76 a. 77 b. 78 a. 79 b. 80 b. 81 b. 82 b. 83 a. 84 b. 85 a. 86 b. 87 b. 88 a. 89 a. 90 a. 91 a. 92 b. 93 a. 94 a. 95 a. 96 a. 97 a. 98 a. 99 a. 100 b. 101 b. 102 b. 103 b. 104 b. 105 b. 106 b. 107 b. 108 b. 109 a. 110 a. 111 b. 112 b. 113 a. 114 a. 115 b.

Bilan

Cas n° 1 – Vous avez obtenu entre 85 et 115 bonnes réponses

Vous avez déjà un très bon niveau d'information et de compréhension des collectivités territoriales françaises. L'enjeu, pour vous, est de conserver intact ce capital de connaissances, d'être capable de le restituer lors d'une épreuve écrite ou d'un entretien oral, et de le compléter en affinant votre perception et votre compréhension de l'actualité et du contexte. Pour cela, nous vous proposons d'organiser votre préparation en trois temps successifs :

- A. L'identification de vos éventuelles lacunes
- B. La validation de vos acquis
- C. La maîtrise de la restitution

a. L'identification de vos éventuelles lacunes

Vous trouverez dans cet ouvrage un questionnaire à choix multiple à la fin de chaque chapitre. Ce questionnaire, précis et détaillé, vise à évaluer le plus finement possible l'appropriation des connaissances techniques présentées dans le chapitre concerné. Pour identifier vos éventuelles lacunes, nous vous invitons à répondre directement aux questionnaires (chapitre après chapitre) puis à vérifier vos réponses. Cet exercice d'auto-évaluation complémentaire vous permettra de repérer les chapitres que vous devez revoir et approfondir afin d'avoir un niveau de connaissances homogène.

b. La validation de vos acquis

La mémorisation des connaissances est un élément essentiel de votre préparation. Pour conforter vos acquis, nous vous suggérons de lire cet ouvrage en trois temps, chaque temps correspondant à une partie du livre. À l'issue de chaque temps, placez-vous dans la peau d'un examinateur et composez vous-même un questionnaire à choix multiple (une vingtaine de questions pour chacune des trois parties).

c. La maîtrise de la restitution

Comme vous possédez déjà de solides notions, l'un de vos objectifs est de valoriser vos connaissances en les positionnant par rapport à un contexte, un enjeu, une actualité. Cette démarche vous permettra de présenter vos acquis et votre capacité d'analyse. Pour cela, il est nécessaire de lire les revues et magazines spécialisés (*La Gazette des communes* ; *La Lettre du cadre territorial...*), de suivre l'actualité politique, juridique, sociale et économique. Rédigez des petites notes de 10-15 lignes sur les points d'actualité qui vous paraissent les plus importants. Dans la rubrique « Pour aller plus loin », vous trouverez à la fin de chaque chapitre des références et des sites Internet qui vous permettront d'accéder à des compléments thématiques et des actualités ciblées.

→ **Durée de la préparation : entre 5 et 6 semaines.**

Cas n° 2 – Vous avez obtenu entre 60 et 85 bonnes réponses

Vous avez un bon niveau d'information et de compréhension des collectivités territoriales françaises mais certains domaines vous échappent encore. L'enjeu, pour vous, est de compléter vos connaissances, de conforter vos acquis et de maîtriser votre présentation finale. Pour cela, nous vous proposons d'organiser votre préparation en quatre temps successifs :

- A. L'identification de vos lacunes
- B. L'acquisition de nouvelles connaissances
- C. La validation de vos acquis
- D. La maîtrise de la restitution

a. L'identification de vos lacunes

Vous trouverez dans cet ouvrage un questionnaire à choix multiple à la fin de chaque chapitre. Ce questionnaire, précis et détaillé, vise à évaluer le plus finement possible l'appropriation des connaissances techniques présentées dans le chapitre concerné. Pour identifier vos éventuelles lacunes, nous vous invitons à répondre directement aux questionnaires (chapitre après chapitre) puis à vérifier vos réponses. Cet exercice d'auto-évaluation complémentaire vous permettra de repérer les chapitres que vous devez revoir et approfondir afin d'élever votre niveau de connaissances.

b. L'acquisition de nouvelles connaissances

Lorsque vous avez identifié un chapitre à approfondir, votre travail consiste d'abord à lire le chapitre concerné en notant les éléments qui vous paraissent les plus importants (définitions, chiffres clés) afin de les mémoriser. Ensuite, utilisez la rubrique « Pour aller plus loin » située en fin de chapitre afin de trouver des références et des sites Internet qui vous permettront d'accéder à des compléments thématiques et des actualités ciblées. Reprenez le questionnaire à choix multiple en fin de chapitre afin de vérifier que vous avez pleinement compris et assimilé les notions présentées. Lorsque cette étape est franchie, reprenez également le questionnaire d'auto-évaluation (50 questions) et vérifiez que vous obtenez un minimum de 40 bonnes réponses.

c. La validation de vos acquis

La mémorisation des connaissances est un élément essentiel de votre préparation. Pour conforter vos acquis, nous vous suggérons de lire cet ouvrage en trois temps, chaque temps correspondant à une partie du livre. A l'issue de chaque temps, placez-vous dans la peau d'un examinateur et composez vous-même un questionnaire à choix multiple (une vingtaine de questions pour chacune des trois parties).

d. La maîtrise de la restitution

Pour vous distinguer des autres concurrents, il convient de valoriser vos connaissances en les positionnant par rapport à un contexte, un enjeu, une actualité. Vous pourrez ainsi présenter vos acquis et votre capacité d'analyse. Pour cela, il est nécessaire de lire les revues et magazines spécialisés (*La Gazette des communes* ; *La Lettre du cadre territorial...*), de suivre l'actualité politique, juridique, sociale et économique. Rédigez des petites notes de 10-15 lignes sur les points d'actualité qui vous paraissent les plus importants.

→ **Durée de la préparation : entre 7 et 8 semaines.**

Cas n° 3 – Vous avez obtenu entre 40 et 60 bonnes réponses

Il faut rapidement élever votre niveau d'information et de compréhension des collectivités territoriales françaises car plusieurs domaines vous échappent. L'enjeu, pour vous, est d'abord d'acquérir des connaissances et de les mémoriser. Il convient ensuite de compléter ce travail d'assimilation par une bonne compréhension de l'actualité et des enjeux. Pour cela, nous vous proposons d'organiser votre préparation en trois temps successifs :

- A. L'acquisition des connaissances
- B. La validation de vos acquis
- C. La maîtrise de la restitution

a. L'acquisition des connaissances

La première étape de votre préparation consiste à lire l'ouvrage en trois temps, chaque temps correspondant à une partie du livre. Cette première lecture vous donnera une vision globale des collectivités territoriales françaises et de leurs différentes problématiques. Reprenez ensuite l'ouvrage au début et effectuez une lecture plus fine et concentrée, chapitre par chapitre. Pour chaque chapitre, notez les éléments qui vous paraissent les plus importants (définitions, chiffres clés) afin de les mémoriser. Ensuite, utilisez la rubrique « Pour aller plus loin » située en fin de chapitre afin de trouver des références et des sites Internet qui vous permettront d'accéder à des compléments thématiques et des actualités ciblées. Enfin, répondez au questionnaire à choix multiple afin de vérifier que vous avez pleinement compris et assimilé les notions présentées. Répétez cette séquence autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce que vous obteniez un minimum de douze bonnes réponses au questionnaire.

b. La validation de vos acquis

La mémorisation des connaissances est un élément essentiel de votre préparation. Pour conforter vos acquis, relisez à nouveau cet ouvrage en trois temps, chaque temps correspondant à une partie du livre. À l'issue de chaque temps, placez-vous dans la peau d'un examinateur et composez vous-même un questionnaire à choix multiple (une vingtaine de questions pour chacune des trois parties). Reprenez

le questionnaire d'auto-évaluation (50 questions) et vérifiez que vous obtenez un minimum de 40 bonnes réponses. Si le nombre de bonnes réponses est inférieur à quarante, reportez-vous au cas correspondant.

c. La maîtrise de la restitution

Pour vous distinguer des autres concurrents, il convient de valoriser vos connaissances en les positionnant par rapport à un contexte, un enjeu, une actualité. Vous pourrez ainsi présenter vos acquis et votre capacité d'analyse. Pour cela, il est nécessaire de lire les revues et magazines spécialisés (*La Gazette des communes* ; *La Lettre du cadre territorial...*), de suivre l'actualité politique, juridique, sociale et économique. Rédigez des petites notes de 10-15 lignes sur les points d'actualité qui vous paraissent les plus importants.

→ **Durée de la préparation : entre 8 et 10 semaines.**

Cas n° 4 – Vous avez obtenu moins de 40 bonnes réponses

Votre niveau d'information et de compréhension des collectivités territoriales françaises est très insuffisant. L'enjeu, pour vous, est d'acquérir des connaissances de base, puis de déterminer la méthodologie qui vous fera progresser dans les meilleures conditions. Pour cela, nous vous proposons de commencer à organiser votre préparation à travers deux étapes successives :

- A. L'acquisition des connaissances de base
- B. L'identification d'une méthodologie adaptée

a. L'acquisition des connaissances de base

Lisez lentement et attentivement l'ouvrage chapitre par chapitre. Pour chaque chapitre, notez les éléments qui vous paraissent les plus importants (définitions, chiffres clés) afin de les mémoriser. Lorsque vous aurez fini l'ensemble des chapitres, effectuez une nouvelle lecture en trois temps, chaque temps correspondant à une partie du livre.

b. L'identification d'une méthodologie adaptée

Reprenez le questionnaire d'auto-évaluation (50 questions) et comptez le nombre de bonnes réponses obtenues. Reportez-vous au point méthodologique correspondant.

→ **Durée de la préparation : entre 10 et 12 semaines (au minimum).**



Cas n° 1

PÉRIODES	CONTENU DES RÉVISIONS	NOS OUTILS
Semaine 1	Auto-évaluation Identification des lacunes - Partie 1 Suivi de l'actualité	QCM de fin de chapitres QCM de fin de chapitres Revues/Internet
Semaine 2	Identification des lacunes - Partie 2 Identification des lacunes - Partie 3 Suivi de l'actualité	QCM de fin de chapitres QCM de fin de chapitres Revues/Internet
Semaine 3	Résolution des lacunes Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Création de QCM Revues/Internet
Semaine 4	Résolution des lacunes Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Création de QCM Revues/Internet
Semaine 5	Validation des acquis Suivi de l'actualité	Fiches Revues/Internet
Semaine 6	Validation des acquis Suivi de l'actualité	Fiches Revues/Internet

Cas n° 2

PÉRIODES	CONTENU DES RÉVISIONS	NOS OUTILS
Semaine 1	Auto-évaluation Identification des lacunes - Partie 1 Suivi de l'actualité	QCM de fin de chapitres QCM de fin de chapitres Revues/Internet
Semaine 2	Identification des lacunes - Partie 2 Identification des lacunes - Partie 3 Suivi de l'actualité	QCM de fin de chapitres QCM de fin de chapitres Revues/Internet
Semaine 3	Acquisition de nouvelles connaissances Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Revues/Internet
Semaine 4	Acquisition de nouvelles connaissances Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Revues/Internet
Semaine 5	Acquisition de nouvelles connaissances Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Revues/Internet
Semaine 6	Acquisition de nouvelles connaissances Suivi de l'actualité	Fiches + QCM Revues/Internet
Semaine 7	Validation des acquis Suivi de l'actualité	Fiches Création de QCM Revues/Internet
Semaine 8	Validation des acquis Suivi de l'actualité	Fiches Création de QCM Revues/Internet

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

UN LIVRE COMPLET

Acquérir la méthode

- Test d'**autoévaluation** pour personnaliser vos révisions
- **Plannings de révision** pour organiser votre préparation
- **QCM bilan** pour faire le point

Retenir le cours

Les **connaissances indispensables** pour maîtriser tout le programme en **62 fiches**.

S'entraîner de manière intensive

grâce à **400 entraînements corrigés** (QCM et QRC).

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout sur les collectivités territoriales

- **Organisation**
- **Moyens juridiques et financiers**
- **Moyens humains**

OFFERT EN LIGNE

- ▶ 50 flashcards interactives
- ▶ 5 tutos vidéos sur l'entretien
- ▶ + de sujets blancs corrigés

Un auteur spécialiste des concours

Enseignant et formateur au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Entraînements
pour se mettre en
condition



Les Fiches
pour aller à
l'essentiel

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-22180-0



9 782311 221800



15,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS